

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt, le 25 août à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, BRAGANTI Karine, CARAT Corinne, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

**Absents excusés** :

**Date de la convocation** : 07 août 2020

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

**Objet de la délibération** : Travaux d'urgence de réfection toiture école - Affectation lot n°1 - Charpente couverture zinguerie maçonnerie

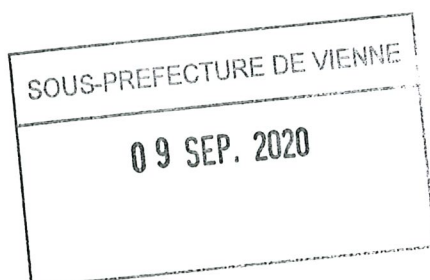
Monsieur le maire expose les principales étapes de la consultation et notamment la publication d'un avis public de la concurrence, le 9 Avril 2020, au journal d'annonces légales "l'Essor" avec la mise en place du dossier de consultation entreprises.

Monsieur le maire précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 30 Avril 2020 à 16 heures pour ouverture des plis et désignation du candidat attributaire.

Pour le lot N°1 unique - CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE MACONNERIE  
L'entreprise SAS Jullien, domiciliée 630 route de la Bougie ZA La Craz - 38780 ESTRABLIN, pour un montant TTC de 48 859,80 €.

Monsieur le maire propose aux membres de l'assemblée de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché conformément à la proposition ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition à l'unanimité des membres présents.



Ainsi fait et délibéré ce jour, le 25 août 2020

**Le Maire,**  
Serge MERCIER

